

Candidater à un prix international (Architecture)

Objectif de l'aide

Soutenir les bureaux d'architecture dans le développement de leurs activités au plan international via une aide à la traduction dans le cadre de candidatures à des prix internationaux (Prix Mies van der Rohe, Prix européen du paysage, ...).

Critères de recevabilité

- Etre un bureau d'architecture inscrit à l'ordre des architectes – conseil francophone.
- Déposer un dossier ou assurer le suivi de candidature à un prix international.
- Traduction vers toute langue autre que le français.

La demande doit en outre :

- inclure les modalités du concours ;
- inclure le devis htva de la société de traduction (précisant la langue, le délai et le nombre de signes).

Intervention

Prise en charge des frais HTVA relatifs à la traduction des documents nécessaires au dépôt ou suivi de la candidature. Un bureau ne peut obtenir une intervention supérieure à 500 euros par projet. Le nombre d'interventions est limité à deux par année.

Contrepartie

Le bénéficiaire de l'intervention s'engage à :

- renvoyer les justificatifs comptables et une copie de la candidature traduite au plus tard deux mois après la date mentionnée dans l'arrêté de subvention ;
- informer WBA des résultats de cette candidature ;
- faire figurer le logo de WBA sur les éléments promotionnels si la candidature est retenue.

Autres informations utiles

Le formulaire accompagné des documents requis doit être adressé via l'adresse culture@wbi.be **trois semaines avant le dépôt de candidature.**

Personnes de contact

Nathalie Brison – Chargée de projet – WBA – n.brison@wbarchitectures.be – 02 421 83 72

Selda Cinal – Gestionnaire de projet – WBA – s.cinal@wbarchitectures.be – 02 421 86 08